

AFFAIRE N°39 - Modernisation des Chemins TECHER à SAINT.FRANCOIS - CIMETIERE à la Bretagne - DAMOUR et LACROIX dit SEVAGAMY à SAINTE.CLOTILDE.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au titre du programme 1973, la Municipalité a obtenu de la CRCAMR un emprunt de 61 000 000 de Frs CFA pour la modernisation des chemins :

- CIMETIERE à la BRETAGNE ;
- DAMOUR et SEVAGAMY à SAINTE.CLOTILDE ;
- TECHER à SAINT.FRANCOIS.

Les dossiers d'appel d'offres dont les études ont été confiées à la SECMO à l'exception de celle du chemin du Cimetière à la Bretagne (attribuée à la DDA) viennent de m'être transmis.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver les dossiers en cause ;
- de m'autoriser à lancer les appels d'offres et à passer avec l'entreprise qui aura fait l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x

x

x

Approuvé

St. Denis, le 15/11/75

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : J. P. PROUST

Pour copie certifiée conforme

le

Directeur des affaires

P. GIANNI